M. Verrone était le frère du maître de Mouveaux.

Violences

Une convention pour violences, tapage injurieux et rassemblement a été dressée à la charge de Mlle Ernestine Dupuis, 19 ans, 1 rue Gaillon.

La cour voulute a condamné une maîtresse raclée à Léonine Mortier, femme honorable.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 9 et 10 décembre

	Versements			
Tourcoing (D.)	184	remb. dont 31 nouv.		67.228
» (L.)	75	»	12 —	18.189
Blanc-Seau.	6	»	»	640
Croix-Rouge.	9	»	»	677
Halluin.	6	»	»	9 »
Linselles	1	»	»	»
Roncq	1	»	»	»
Bondues	2	»	»	»
Bousbecque	6	»	»	»
Neuville	9	»	»	1.240
Mouveaux.	4	»	»	575
Totaux.	313		58	67.012
	Remboursements			
Tourcoing (D.)	45	remb. dont 18 nouv.		24.874 09
» (L.)	23	»	»	7.393 15
Blanc-Seau	3	»	»	718 »
Croix-Rouge	1	»	»	500 »
Halluin	1	»	»	50 »
Linselles	1	»	»	» »
Roncq	1	»	»	50 »
Bondues	2	»	»	» »
Bousbecque	1	»	»	» »
Neuville	2	»	»	1.000 »
Mouveaux	2	»	»	2.824 87
Totaux	76		18	36.584 11

Administrateurs de service pendant le mois de décembre, les quinzaines :

A Tourcoing : MM. J. Tank, E. Mouliu, A. Catteau. — Au Blanc-Seau M. Petit. — A la Croix-Rouge, M. J. Lallemand. — A Halluin, M. Wattelier. — A Linselles, M. Wibert. — A Roncq, M. H. Castelle. — Bondues, M. Glorieux. — Bousbecque, M. D. Crouy. — Neuville, M. Dulbecque. — Mouveaux, M. J.-B. Lebègue.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le Caissier,
L. LEDUC.

MOUVEAUX

La Saint-Nicolas était fêtée dimanche dernier à Mouveaux avec un entrain tout à fait remarquable par l'Association amicale des anciennes élèves de l'école des Orphelines.

La fête a commencé par une œuvre de bienfaisance.

A 4 heures, le président d'honneur, M. Louis Carlier, distribuait à l'école des chaussures, des foulards et des ombrelles à 126 enfants.

A 6 heures, à la salle de l'Harmonie, chez M. Lalliet, réunissant pour le banquet non plus 23 membres, comme l'année dernière, mais plus de 70 membres actifs et honoraires : une immense table avait été dressée dans toute la longueur de la salle d'honneur au fond.

La joie était peinte sur tous les visages ; on remarquait dans l'assistance M. Vincent, le délégué des écoles, M. Louis Carlier, le président d'honneur et M. Pudepièce le fondateur de la société.

Les invités étaient à peine à peine à leur place qu'un superbe bouquet était présenté aux organisateurs de la fête par M. Henri Millet qui tint le discours suivant :

C'est avec un véritable plaisir et au nom de tous les membres que je viens offrir aux organisateurs de notre jeune société et prime paternel un vaillant Directeur de l'école de Mouveaux, un guide de la reconnaissance que nous leur devons tous.

C'est une réunion remportée hautement que d'avoir pu réunir en si peu de temps 75 membres actifs et honoraires. Je propose de boire à la prospérité de l'Association et à la santé de ses organisateurs.

Un vivat est ensuite chanté en l'honneur de M. Carlier, président d'honneur, qui a répondu en ces termes :

Je pressens que j'ai bien vu en me trouvant ici à la place que vous avez bien voulu me réserver près du maître qui dirige avec autant de talent et de dévouement, l'enseignement dans notre commune ; de l'aimable président de l'Association amicale, et au milieu de cette jeunesse intelligente et sérieuse. Je voudrais remercier du plus profond de mon cœur et vous en exprime toute ma gratitude.

Que M. Pudepièce, notre honorable instituteur, veuille bien me pardonner de froisser sa modestie, ce travailleur de la pensée qui n'a d'autre ambition que celle de former des hommes, ceux qui l'entourent ne sauraient trop le remercier de l'initiative qu'il a prise en fondant notre association, qui a déjà donné de si heureux résultats. Je manquerais à mon devoir si je n'associais dans un même sentiment la compétence administrative qui l'a si bien secondé de ses efforts pour la réussite de l'œuvre commune.

Vous avez célébré cette journée de fête intime par une pension généreuse, vous avez su faire la part des de bâtiles, le charité y a trouvé une grande place, vous avez parfaitement tenu la considération publique, vous avez prouvé que vous êtes de grands cœurs, je tiens à vous rendre un public hommage.

Votre association a aussi contribué puissamment à resserrer davantage les liens de bonne amitié qui existent déjà entre les enfants de Mouveaux ; en sule personne, dans France et Belgique, amenée beaucoup d'autre vous ont et bien commencé sur les bancs de l'école. Voilà certes de grandes choses qui mettent la joie au cœur de tous ceux qui professent pour la défense de l'enfance et les progrès de notre association, et le progrès de son chemin.

Je commence avec plaisir que le nombre des convives qui nous ont honoré de leur présence est de beaucoup supérieur à celui de l'année dernière; nous avons déjà une page en avant. Comme, nous serre l'année prochaine de la 10e bataillon. Je vous vous la plus cher. Vous avez choisi la date du grand Saint-Patron de la jeunesse, je vous bagnan de choquer mon verre contre celui de votre sympathique Président, j'adresse à tous les garçons qui font partie de l'association mes meilleurs souhaits et je term ne en proposant de boire à la prospérité de la société.

Après un exposé aussi net de la situation et les vœux sincères de M. L. Carlier, les sous avec cet entrain et si bien du Directeur de l'école, tous ont voulu dans ce moment se mettre sous l'égide de l'union et de la fraternité des membres présents.

Le repas a aussitôt commencé ; l'animation n'a pas cessé de régner un instant. Les convives ont eu ensuite le plaisir d'entendre des chansons qui ont mis le comble à l'en rein et à la bonne humeur qui présidait à cette charmante réunion de famille. On nomma de poubée « le Sergent », et M. Dupouble a été ensuite récité et très applaudi.

Le nouveau a été très bien servi, à ce propos nous nous faisons l'interprète de tous les convives en adressant nos félicitations à M. et Mme Lallet.

A 10 heures le repas, les tables ont été enlevées puis le bal a commencé et s'est prolongé jusqu'à minuit. Les demoiselles avaient répondu avec empressement à l'invitation des membres de l'Association ; aussi la salle de travail était remplie d'une assistance choisie.

Il serait trop long de dire que la danse a été très animée ; on n'aimait qui rires et éclats de joie dans toute la salle.

Ce repas, ce bal fut si bien terminé laissant chez tous une charmante impression et d'agréables souvenirs.

Quelque bien haut : Bravo, pour tous les organisateurs et rendez-vous à l'année prochaine où plus nombreux nous serons rigoureusement la même gaieté et le même entrain.

LE NORD

Suicide d'un fou à Armentières

Il paraît qu'un pensionnaire de l'asile d'aliénés d'Armentières, profitant d'un moment d'absence de son gardien aurait mis fin à ses jours en se pendant dans sa cellule.

Ce malheureux est le fils d'un entrepreneur de maçonnerie de Dunkerque.

VALENCIENNES

Mardi matin, à 7 heures, un gendarme, qui cherchait quelque chose dans le fossé, 12 rue Gambetta, aperçut un cadavre d'enfant.

AVESNES

Encore un enfant brûlé

à Flamenoul Wandrechies

Hier mardi, vers deux heures du soir, le jeune Fernand Tranpont, 22 mois, fils de la Cordonnière, de la rue Jean Jaurès, à Wandrechies, échappant à la surveillance de sa mère, tomba dans un chaudron d'eau bouillante et se brûla très profondément, depuis le bas des reins jusque vers le ventre ; les souffrances de cet enfant sont épouvantables.

Le docteur qui l'a soigné, craint une issue fatale.

DUNKERQUE

Accident mortel en gare de Watten

Hier matin, vers onze heures, M. Evrard Eugène, homme d'équipe, était occupé à l'accrochage des wagons vides, ayant quelque tout à coup l'équilibre, il roula sous les voitures.

Le malheureux fut broyé.

M. Evrard n'était âgé que de 29 ans.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

UNE MARATRE A LIEVIN

Il y a quelques jours le tribunal correctionnel de Béthune infligeait quatre mois de prison à la nommée Lucie Delmotte, épouse Célestin Fleury, de Lièvin, pour coups et violences traitements cruels envers son enfant. Ayant en nouveau battu avec violence et sans motifs ses jeunes petits moichés la gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation cette femme infâme.

MONTREUIL

LE NAUFRAGE D'ETAPLES

(Nouveaux détails)

Notre correspondant d'Etaples nous télégraphie :

Ce matin, à 9 heures, eut eu lieu dans l'église d'Etaples, au milieu de toute la population maritime, les funérailles du novice Mahieu et des jeunes frères Marc Gosselin et Gilbert Joly, qui ont trouvé la mort dans le naufrage du *St Hubert*.

Les cadavres de ces malheureux ont été retrouvés dans la nuit de 9 au 10 décembre 1894, lorsque le bateau naufragé a été relevé par les bateaux de pêche 1861 et 3072 et ramené par eux au port dans la nuit de dimanche à lundi.

Les deux enfants et le novice étaient endormis dans le fond de *Saint-Hubert* quand celui-ci, sur une brusque secousse de vent, a coulé entre le Touquet et Camiers. Ils ont été surpris dans leur sommeil.

Quant aux trois autres cadavres, ils n'ont pas encore été retrouvés. Le courant portant du Nord, au moment de leur disparition et la mer les a entraînés dans cette direction.

On devine ce qu'a été ce matin l'enterrement de ces trois enfants de 16, 14 et 9 ans. Le douleur de toute une ville en a été critique.

Un bloc de filets et des barils provenant du 4941 ont été recueillis au large par le 3022, du port d'Etaples, dépêché par lui à Boulogne, puis remis à l'écoutur de 1914.

L'administration de la marine vient d'adresser à l'autorité supérieure et aux sociétés maritimes de Boulogne des demandes de secours en faveur des familles des naufragés qui restent absolument sans ressources.

Brevier laisse six enfants.

Deschariles en laisse quatre, dont l'aîné a cinq ans.

Détail suivant :

Parmi les naufragés, se trouvait un vieillard qui faisait le métier marée, et un mousse qui faisait en première.

SAINT-OMER

Un homme décapité au chemin de fer

A EPERLECQUES

Un homme d'équipe du chemin de fer a été surpris par un train en marche et il a été décapité net.

BOULOGNE-SUR-MER

ASSASSINAT D'UN SOLDAT

A BOULOGNE-SUR-MER

Cette nuit, deux jeune soldats du 58 régiment de ligne, rentrant à la caserne quand arrivés place Frédéric Sauvage, ils virent un de leurs camarades, nommé Bolperre, étendu sur le sol ; le croyant sous l'empire de libations exagérées, ils se mirent en devoir de le ramener au quartier pour lui éviter une punition.

Grande fut leur stupéfaction en y arrivant, lorsqu'ils s'aperçurent que le pauvre garçon était couvert de sang ; le docteur Lamiot, appelé sur le, constata que l'infortuné soldat venait de mourir d'une blessure d'une violente lame assez ; il avait reçu entre les omoplates un violent coup de couteau qui avait déterminé une abondante hémorragie.

Son état en arrivant, on a dû ordonner son transfert immédiat à l'hôpital.

Les auteurs de ce lâche attentat sont actuellement recherchés ; certains indices établissent que Dehlerre est tombé dans un véritable guet-apens.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 11 Décembre

Présidence de M. Dessouille, vice-président.
Ministère public, M. Hoais, substitut.

LILLE

Vol d'un fils au préjudice de sa mère — Un fait ne, vu ce qui est rachetée de fugue, demeurant rue Malaise, n'ile, a deux fils dont aîné a, un ait-il, beaucoup à se plaindre. Vendredi dernier vers 5 heures du soir, ils sont sortis pour porter plainte contre eux au commissaire. A son retour elle remarque que la porte de sa chambre, qu'elle avait soigneusement fermée avant de partir, était ouverte et que l'on avait fait sauter la gâchette de la serrure. Inquiétant la pièce, elle a aussitôt constaté que les deux fils, dont elle avait caché le trait de ses économies, environ 560 francs mis de côté pendant longtemps.

L'argent avait disparu de la cachette. La jeune femme avait été volée. Par qui ? Ses soupçons se portaient du moins sur ses fils qui venait de sortir, contre, en rentrant, rue Saint-Sauveur, et là en confirmant quand ne venus, Mme Cherrier, lui apprit qu'ils avaient pénétré dans la pièce, avaient pénétré dans la chambre, l'était en effet, son fils Alphonse, âgé de 20 ans, qui déjà a fait quatre condamnations, tandis que le plus fait aînée, Jean, recurve.

Il y avait donc là tous les éléments nécessaires pour constituer le vol qualification, et en conséquence, mettre le coupable à nouvel d'assises, sous l'inculpation de vol qualifié.

Mais comme il n'y avait rien vol commis par un fils au préjudice de sa mère, le vol n'était pas punissable aux termes de l'article 380 du code pénal.

Le parquet se borna donc à relever un cas d'aliénation du fait et poursuivit Alphonse Pigeot sous la prévention de fils de chère.

Une question de droit intéressante : Pourvu-t-on poursuivre un fils pour vol au préjudice de sa mère, en laissant de côté le fait de vol ?

M. Brachart, à Roubaix, assure, était au banc de la défense.

Il a soulevé que le fait de fils de chère ne pouvait pas exister, le vol étant commis par un fils, mais bien par un vol ordinaire, et qu'en conséquence, il y avait lieu de renvoyer le prévenu devant le tribunal correctionnel.

Le tribunal, après avoir entendu les conclusions de M. Hoais, substitut du procureur de la République, et le plaidoyer de Me Brachart, a rendu un jugement qui déclare le prévenu coupable de vol qualifié, mais qu'il y a lieu de le renvoyer